



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Dijon, le 15 septembre 2022

Pôle Patrimoines et Architecture/Coordination

Affaire suivie par : Monique GEOFFROY

Tél : 03.80.68.50.47

Courriel : monique.geoffroy@culture.gouv.fr

N/Réf. : PA/MG/2022/n° 260

La Directrice régionale
des affaires culturelles

à

Monsieur le Préfet de l'Yonne
Secrétariat général
Service de l'animation des politiques publiques
interministérielles et de l'environnement
Bureau de l'environnement

Objet : (89) FOUCHÈRES - Zone d'activité de l'Aire de Villeroy
Construction d'un entrepôt logistique
Demande d'autorisation environnementale déposée par la SNC SH FOUCHÈRES
Contribution phase examen

Pour faire suite à votre courriel de saisine du 4 août 2022, j'ai l'honneur de vous transmettre la contribution des services de la DRAC sur le dossier mentionné en objet.

Patrimoine archéologique

Après examen du dossier de demande d'autorisation environnementale et comme j'ai pu l'évoquer dans mon courrier du 13 juillet dernier adressé à la SNC SH FOUCHÈRES, je vous confirme que ce projet donnera lieu à une prescription de diagnostic archéologique. Conformément au code du patrimoine, le service régional de l'archéologie dispose de deux mois pour prescrire, soit jusqu'au 4 octobre 2022. L'arrêté sera notifié au porteur de projet et une copie vous sera adressée, pour information.

Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté
Hôtel Chartraire de Montigny - 39-41 rue Vannerie - BP 10578 - 21005 Dijon Cedex
Tél. 03 80 68 50 50

www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bourgogne-Franche-Comte

Patrimoine, espaces protégés et paysage

Ce projet de construction d'un entrepôt logistique n'est pas situé en abords de monuments historiques ni dans un site classé ou inscrit au titre du code de l'environnement.

Compte tenu des enjeux environnementaux actuels, l'implantation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment logistique, présentant une emprise au sol d'environ 49 000m², paraît judicieuse.

Ce projet n'appelle pas d'observations particulières de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine.

Par conséquent, je vous informe de mon **avis favorable** sur ce projet, sous réserve de la mise en œuvre de l'opération d'archéologie préventive qui sera prescrite prochainement.

Le Service régional de l'archéologie (Frank Faucher - Tél. : 03.80.68.50.18 ou 50.20) et l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Yonne (Aymeric Nicol - Tél. : 03.86.52.83.90) sont chargés du suivi de ce dossier.

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles
et par délégation

La Coordinatrice du Pôle Patrimoines et Architecture
Conservatrice régionale des monuments historiques,



Cécile ULLMANN